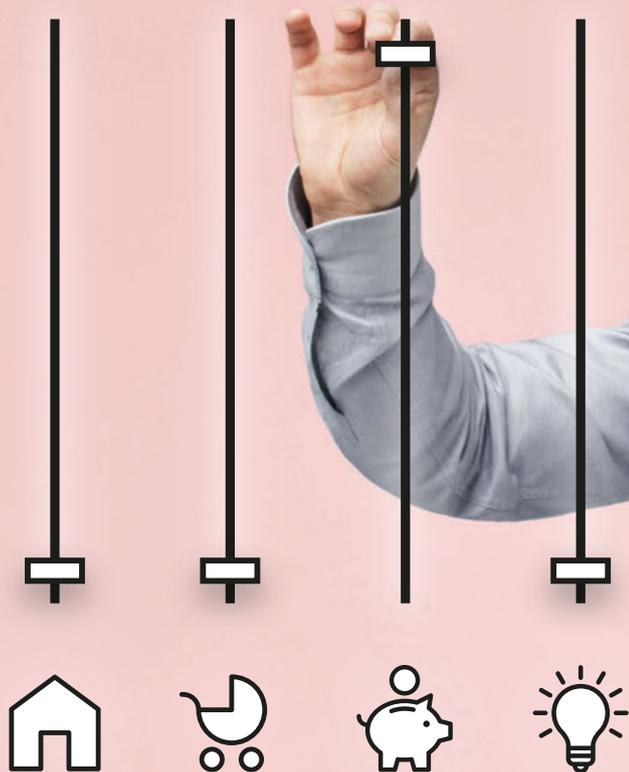


Modulo

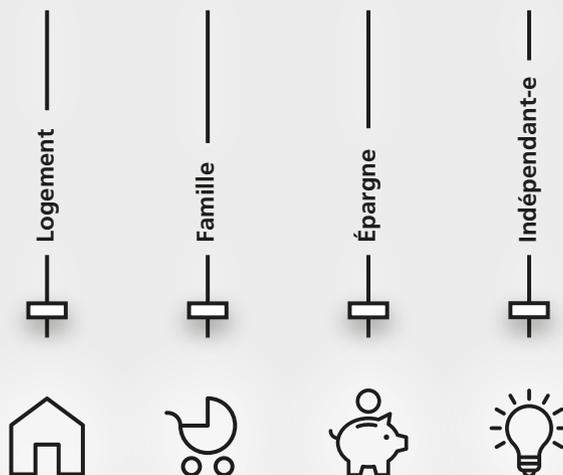
Ma solution 3^e pilier
simple et flexible



Modulo : l'offre 3^e pilier de Retraites Populaires. Simple et flexible, elle s'adapte aux différents moments clés de votre vie.

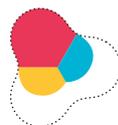
« Quels sont les avantages de Modulo ? »

- Capital épargne garanti à 100%
- Rendement attractif
- Flexibilité basée sur l'évolution de votre situation personnelle
- Couverture risques modulable : protections incapacité de gain et décès
- Économie d'impôts (3^e pilier A)



« Comment ça marche ? »

« Modulo se compose d'un module épargne et de deux modules de protection. Vous pouvez choisir un seul module ou les combiner. À tout moment, selon l'évolution de votre situation personnelle, vous pouvez modifier, ajouter ou même supprimer le module de votre choix. »



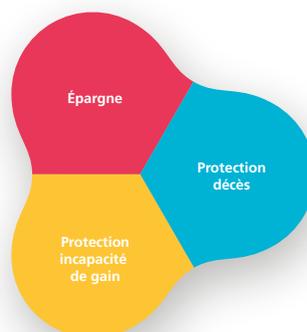
Épargne

Épargnez à votre rythme



Indépendant-e

Adaptez votre épargne à l'évolution de votre activité lucrative



Famille

Protégez financièrement votre famille avec les protections décès et incapacité de gain



Logement

Épargnez et constituez vos fonds propres pour votre chez vous

« C'est quoi le 3^e pilier dont on nous parle tant ? »

« Le 3^e pilier c'est la prévoyance individuelle. Elle est constituée par vos versements. À la retraite, elle permettra de couvrir vos besoins par un revenu ou un capital complémentaire à l'AVS et à la prévoyance professionnelle. »

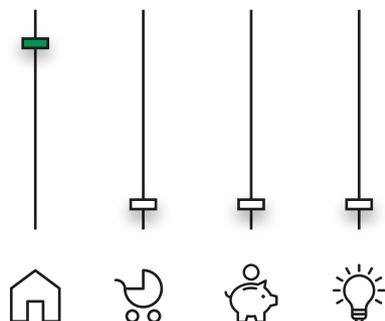
Épargner

« Quand utiliser Modulo ? »

« Il n'est jamais trop tôt pour se lancer ! Modulo a justement été créé parce que chaque situation est différente. La solution s'adapte à chaque étape de votre vie et évolue en même temps que vous. »

« J'ai 25 ans, j'ai le temps... »

« Oui, mais en mettant de l'argent de côté de manière systématique chaque mois, on ne s'en rend pas compte et le moment venu, on en profite ! »



Exemple

CHF 200 par mois investis dans l'épargne Modulo au taux de 1,75 %* sur une période de :

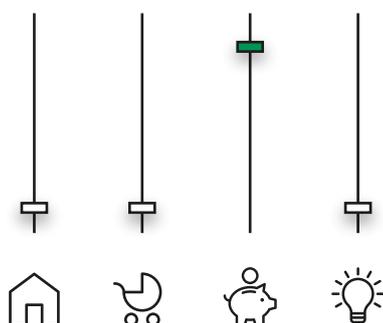
	40 ans	20 ans
Épargne constituée	CHF 96'000	CHF 48'000
Intérêts	CHF 43'090	CHF 9'510
Capital	CHF 139'090	CHF 57'510

*Ce taux est fixé annuellement.

« Et si j'avais besoin de récupérer mon épargne pour l'acquisition de mon logement ? »

« Pas de problème. Pour constituer vos fonds propres, vous pouvez récupérer l'intégralité de votre épargne et sans frais (3^e pilier A). À condition que le contrat se poursuive. »

« J'ai 50 ans, j'ai des économies. »



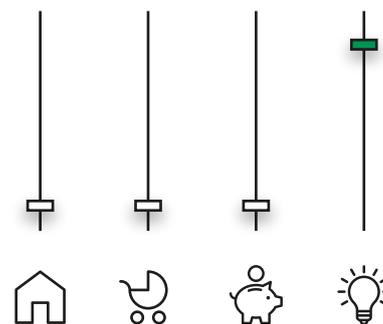
« Vous pouvez investir vos économies avec Modulo et profiter d'un rendement attractif. »

Exemple

CHF 50'000 investis dans Modulo pendant 15 ans au taux de 1,75 %* me permettent d'accumuler un capital de CHF 58'907

* Ce taux est fixé annuellement.

« Je suis indépendant-e, non affilié-e au 2^e pilier, que peut m'apporter Modulo ? »



« Avec la prévoyance liée (3^e pilier A), vous profitez du financement flexible. C'est idéal, car vous pouvez adapter votre épargne annuelle à l'évolution du revenu de votre activité lucrative. Par ailleurs, vous choisissez la protection qui convient afin de vous assurer ou à vos proches une sécurité financière en cas de décès ou d'incapacité de gain. »

Épargner

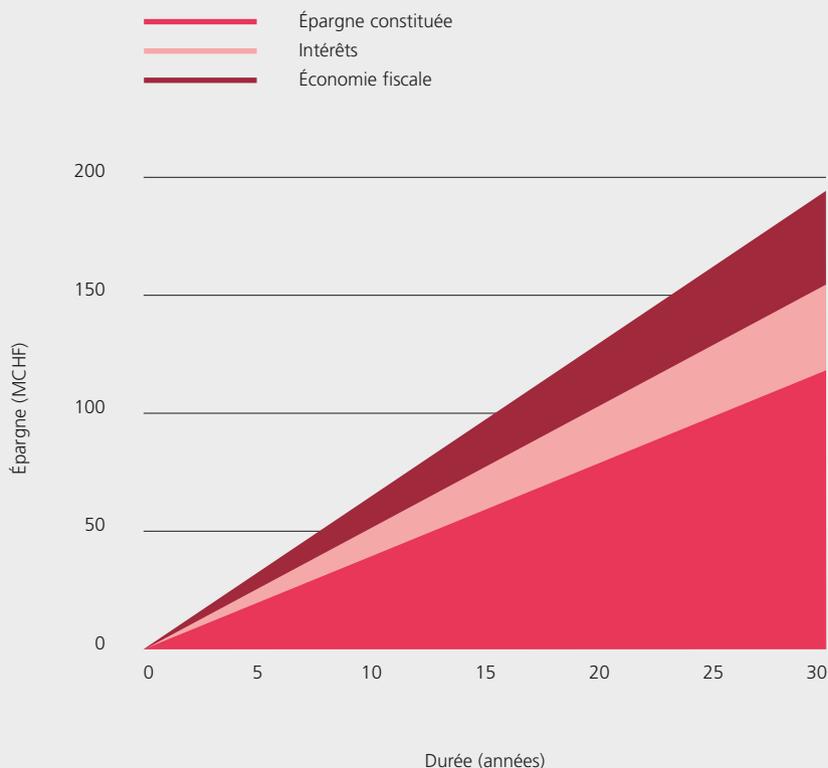
« J'ai 35 ans, je suis célibataire, j'habite à Lausanne et mon revenu est de CHF 6500 par mois. »

« Dans le cadre de la prévoyance liée (3^e pilier A), avec Modulo vous améliorez votre retraite et bénéficiez d'une déduction fiscale sur votre revenu imposable. »

Exemple

CHF 4000 investis chaque année dans l'épargne Modulo pendant 30 ans au taux de 1,75 %*

* Ce taux est fixé annuellement.



Économie fiscale	CHF 31'590
<hr/>	
Épargne constituée	CHF 120'000
Intérêts	CHF 38'800
Impôts	CHF -14'445
Capital net	CHF 144'355
	Rendement net 3 %

Protéger

« Si je fonde une famille, comment puis-je assurer la sécurité financière de mes proches ? »

« Modulo est là pour vous aider à la protéger en assurant votre sécurité financière et celle de vos proches. À tout moment et selon votre situation personnelle, vous pouvez ajouter, modifier ou supprimer l'un des 2 modules de protection que sont l'incapacité de gain et le décès. »

Protection incapacité de gain

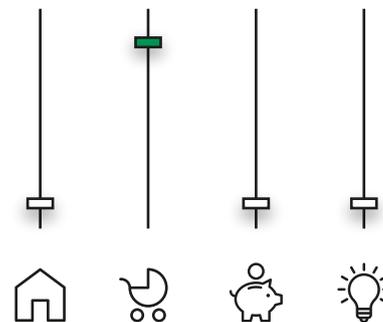
Si vous le souhaitez, en cas d'incapacité de gain partielle ou totale, à la suite d'un accident ou d'une maladie, nous continuerons à payer les primes à votre place. Vous aurez donc la certitude de retrouver votre capital comme prévu quoi qu'il arrive !

Fixer le montant d'une rente en cas d'incapacité de gain que nous vous verserons jusqu'au terme prévu ? Oui ! C'est possible. Le cas échéant, cette protection vous garantit le versement d'un revenu complémentaire.

Protection décès

En cas de décès, vos proches reçoivent le capital convenu. Vous assurez ainsi la sécurité financière de votre famille.

« Merci. Mais nos 2 piliers, AVS et LPP/LAA, ne nous assurent-ils pas déjà des prestations ? »



« Effectivement. Mais ces 2 piliers vous offrent des prestations de base qui seront toujours inférieures à votre revenu actuel. Modulo permet justement de combler cette réduction de revenu. »

Rendement attractif

« Que voulez-vous dire exactement par rendement attractif ? »

« Au début de chaque année civile, un taux d'intérêt de base vous est communiqué. Celui-ci sera appliqué à votre compte épargne. À la fin de chaque année civile, en fonction des résultats réalisés, un taux d'intérêt complémentaire vous est bonifié. Ainsi, vous participez, sans délai et en toute transparence, au succès de notre politique de placements. »



Avec Modulo vous pouvez choisir d'épargner en prévoyance liée (3^e pilier A) ou libre (3^e pilier B).

	Prévoyance liée (3^e pilier A)	Prévoyance libre (3^e pilier B)
Financement	- Prime minimum : CHF 100 par mois	- Prime minimum : CHF 100 par mois
Flexibilité	<ul style="list-style-type: none"> - Modules de protection à choix: incapacité de gain et/ou décès - Disponibilité de l'intégralité de votre épargne lors de l'achat de votre logement principal pour autant que vous continuiez le financement de votre contrat - Modulo peut également servir de garantie financière pour l'octroi d'un prêt hypothécaire - Possibilité de suspendre temporairement le paiement des primes - Possibilité de passer de 3a en 3b, sans pénalité et tout en préservant l'intégralité de votre capital épargne. Utile, par exemple, lorsque vous souhaitez cesser temporairement votre activité lucrative à l'occasion d'une naissance 	<ul style="list-style-type: none"> - Modules de protection à choix: incapacité de gain et/ou décès - Modulo peut également servir de garantie financière pour l'octroi d'un prêt hypothécaire
Fiscalité	<ul style="list-style-type: none"> - Les primes sont déductibles de votre revenu imposable, dans les limites fixées par la loi. Cela vous permet de faire des économies d'impôts - L'épargne accumulée n'entre pas dans votre fortune imposable - Le capital épargne versé à l'échéance du contrat est imposé comme revenu, séparément des autres revenus, à un taux réduit 	<ul style="list-style-type: none"> - Déductions fiscales prévues pour les assurances de personnes selon les différentes lois d'imposition cantonales - La valeur de rachat de l'épargne accumulée entre dans votre fortune imposable - Le capital épargne versé à l'échéance du contrat n'est pas imposé
Choix des bénéficiaires	- Choix des bénéficiaires restreint	- Libre choix des bénéficiaires

« Pouvez-vous me détailler un peu plus Modulo ? »

Flexibilité

Naturellement, votre situation personnelle et vos besoins évoluent avec le temps. Pour rester au top, il vous suffit simplement d'ajuster Modulo comme vous le souhaitez, selon les paramètres suivants :

- Épargne flexible. Vous fixez un montant de base à verser régulièrement. En fonction de vos disponibilités, vous pouvez compléter votre épargne par des versements additionnels dans le 3^e pilier A.
- Couvertures risques modulables pour vous et vos proches (protections décès, incapacité de gain).
- Possibilité de suspendre momentanément le paiement de vos primes dans le cadre de la prévoyance liée.
- En cas de besoin, passer librement du 3^e pilier A au 3^e pilier B et conserver ainsi l'entier de vos couvertures de prévoyance.

Économie d'impôts

Avec le 3^e pilier A, le versement des primes peut être déduit de votre revenu imposable, dans les limites fixées par la loi.

Capital épargne garanti à 100 %

Peu importe le chemin que vous prenez. Dans tous les cas, vous bénéficiez de votre capital épargne à l'échéance prévue. Celui-ci sera enrichi des intérêts versés par Retraites Populaires.

Rendement attractif

Vous obtiendrez un meilleur taux de rendement grâce à la politique de placements dynamique et équilibrée de Retraites Populaires qui favorise les investissements dans l'économie locale.

« J'ai compris !
Je veux une belle
retraite et il faut
que je commence
à épargner
maintenant. »

« Profitez d'un conseil fiable et personnalisé. Nos conseillers se soucient avant tout de trouver, avec vous, la solution la plus favorable et la mieux adaptée à votre situation et à vos besoins. N'hésitez pas à prendre contact avec nous afin d'en savoir plus sur Modulo et nos solutions de prévoyance. »



Modulo

Ma solution 3^e pilier simple et flexible



retraitespopulaires.ch/modulo

Lausanne (siège)
Rue Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél. 021 348 21 11
Fax 021 348 21 69

Yverdon-les-Bains
Rue de la Plaine 51
Case postale 1159
1401 Yverdon-les-Bains
Tél. 021 348 28 21
Fax 021 348 28 29

Nyon
Rue Neuve 4
Case postale 1345
1260 Nyon 1
Tél. 021 348 20 20
Fax 021 348 20 29